

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 Mai 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 28 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, MM. BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme CAMELIN Christine (pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE), Mme COOREVITS Catherine (pouvoir à M. Ludovic BROUTIN), Mme GILLET Maryline (pouvoir à M. Philippe CAILLON), M. MORMANN Cédric (sans pouvoir), Mme ORDRONNEAU Séverine (pouvoir à M. Arnaud COLIN) et M. PLANTARD Thierry (pouvoir à Mme Rita SCHLADT).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Rita SCHLADT et Laurence PELÉ LEGOUX.

OBJET :	Convention avec la SAUR pour l'entretien et la réparation des poteaux incendie.
----------------	--

N° 2019 / 05 / 12

La Collectivité dispose, conformément aux dispositions de l'article L 2212-2 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que notamment les poteaux d'incendie alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable. Les poteaux et bouches d'incendie font partie du patrimoine communal, au-delà du joint aval de la vanne d'arrêt située immédiatement en amont de l'hydrant.

Dans le cadre de la sécurité incendie sur la Commune de BLAIN, il s'avère indispensable de procéder à l'entretien préventif des poteaux et bouches d'incendie. A ce titre, la SAUR, accepte une mission de surveillance, d'entretien et de petites réparations des appareils de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public dépendant du territoire de la Collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2212-2 alinéa 5,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission municipale Urbanisme – Agriculture - Travaux du 16 Mai 2019,

Vu la note de synthèse et le projet de convention adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

.../...

Considérant la nécessité de maintenir un système de protection contre l'incendie en bon état,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE les termes de la convention à intervenir.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y référant.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Mai 2019,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20190528-CM-2019-05-12-
DE

Date de télétransmission : 31/05/2019

Date de réception préfecture : 31/05/2019

Séance du Conseil municipal du 28 Mai 2019
Délibération n° 2019 / 05 / 12